

# Le Rapport Officiel de Diagnostic

Aujourd'hui, vous disposez de tous les résultats d'analyse de votre bien effectués par l'un des membres de notre réseau national de diagnostiqueurs certifiés.



**DIAGAMTER**  
Irréprochable pour votre bien

[www.diagamter.com](http://www.diagamter.com)



## Bienvenue chez Diagamter

Vous vendez ou vous louez un bien immobilier. C'est un **acte important**, notamment en matière d'information aux futurs acquéreurs ou locataires de votre bien.

Ainsi, **conscient des responsabilités** que cela implique, le rapport de diagnostic est un des éléments clés de l'ensemble des formalités que nous nous devons de remplir. Un élément **officiel**.

Vous vous doutez certainement que la **compétence technique** est au cœur de notre métier, celui de diagnostiqueur immobilier, métier à responsabilité élevée.

Les 110 cabinets liés à notre marque, présents sur l'ensemble du territoire national garantissent ainsi par le respect des protocoles qui leur incombent, une fiabilité sans faille de leurs rapports de contrôles et de diagnostics. Ne perdons jamais de vue qu'in fine c'est le diagnostic immobilier qui vous exonère, en tant que particulier, de la **garantie des vices cachés** fournie à votre acquéreur (ordonnance 8 juin 2005).

Une **charte des valeurs** guide au quotidien les actions de l'ensemble des membres de notre réseau national et contribue à faire de notre marque Diagamter, une marque « **irréprochable pour votre bien** ».

Si vous êtes de ceux pour qui l'**exemplarité** est l'un des critères majeurs quant au choix de votre diagnostiqueur, alors, à nous de vous démontrer tout le sens que nous lui donnons.

Merci de la lecture de ce document, que nous avons élaboré pour votre bien.

Guillaume EXBRAYAT  
Président Diagamter France





LE DIAG SARL  
 10 impasse Simone Dutemps  
 31000 TOULOUSE  
 Siret : 751 436 874 00018  
 Naf : 7120B

TOULOUSE, le 13/08/2018

Monsieur GAYS

3 Rue Charlotte Delbo  
 31200 TOULOUSE

N° tva :

Nombre pages : 1

### Références de la mission de repérage

Référence du dossier	DIA-DIA03-1808-038
Donneur d'ordre	Monsieur GAYS
Propriétaires	Monsieur GAYS
Adresse du bien diagnostiqué	3 Rue Charlotte Delbo - 31200 TOULOUSE, Etage : 5ème et dernier étage - Bat J
Visite initiale réalisée le	13/08/2018 à 11:45
Diagnostiqueur responsable	Monsieur PERAUX Anthony
Assurance Remboursement Diagnostic	NON

Détail des prestations	Prix unit.€HT.	Quantité	Prix tot.€HT.	TVA%	Prix tot.€ TTC
Diagnostic(s) : DPE (3CL) Appartement individuel, ESRIS, Termites Immeuble bâti - Dossier référence : DIA-DIA03-1808-038	102,50	1	102,50	20,0	123,00

Total € HT	102,50
TVA €	20,50
Total € TTC	123,00
Régulé	123,00
<b>Restant dû</b>	<b>0,00</b>

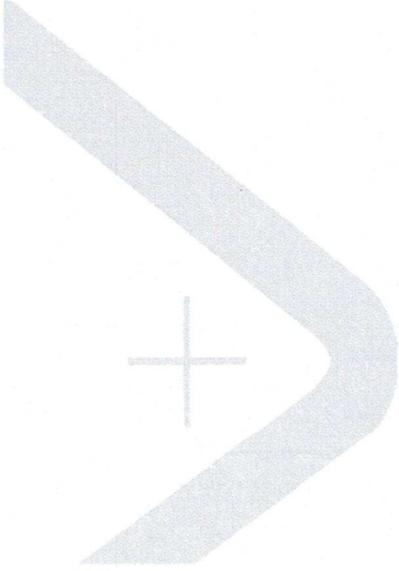
Chèque ou espèce sur place N° chèque 1 :8197506

#### Conditions de facturation :

Tout retard de paiement sera majoré d'un montant de 15% à titre de clause pénale, non compris les intérêts de retard, dont le taux d'intérêt sera égal à 3 fois le taux d'intérêt légal exigible le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Facture acquittée le 13/08/2018

DIAGAMTER





# Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-DIA03-1808-038



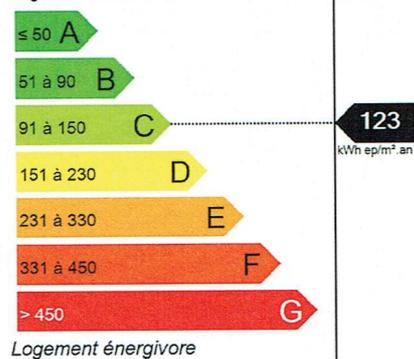
Propriétaire : Monsieur GAYS  
Adresse du bien : 3 Rue Charlotte Delbo, 31200 TOULOUSE  
Nature du bien : Appartement T2, bien meublé  
Localisation du bien : Etage 5ème et dernier étage - Bat J  
Numéro de lot : , Parking [\*]  
Date du permis de construire : 2013  
Date limite de validité : 12/02/2019  
Référence client :

## DPE

Date limite de validité : 12/08/2028

### Consommation énergétique

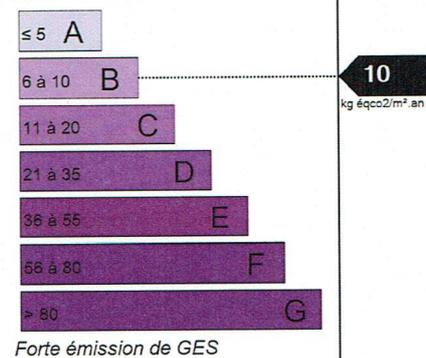
Logement économe



Logement énergivore

### Emission de gaz à effet de serre

Faible émission de GES



Forte émission de GES

## Termites

Date limite de validité : 12/02/2019

Absence de termites : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

## ESRIS

Date limite de validité : 12/02/2019

PPRn : Approuvé, Risque(s) : Sécheresse géotechnique  
Risque sismique : Zone 1  
Risque radon : Faible [Catégorie 1]

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.  
Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.



# Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-DIA03-1808-038

\*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



## Les intervenants du dossier



Propriétaire : Monsieur GAYS

3 Rue Charlotte Delbo, 31200 TOULOUSE



Cabinet Diagamter :

10 impasse Simone Dutemps, 31000 TOULOUSE

05 34 44 50 04



Technicien : Monsieur Anthony PERAUX

05 34 44 50 04

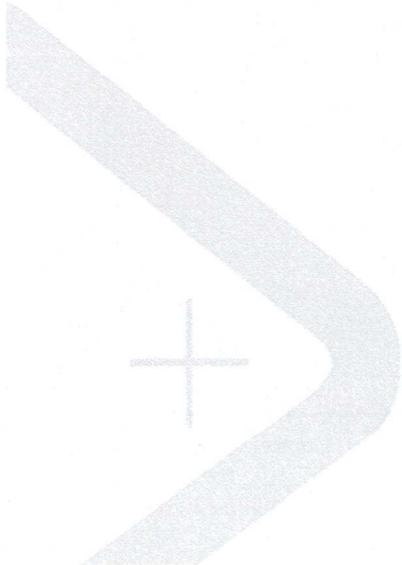
[anthony.peraux@diagamter.com](mailto:anthony.peraux@diagamter.com)



Monsieur Anthony PERAUX  
Diagnosticteur certifié

Synthèse dossier  
Réf. : DIA-DIA03-1808-038

DIAGAMTER





## Sommaire

Rapport DPE	11
Rapport Termites	19
Rapport ESRIS	25
Attestation d'assurance du dossier	37
Certificat de compétences du dossier	38
Éléments de repérage	39
Conditions particulières DDT	41
Attestation sur l'honneur DDT	43

DIAGAMTER



# Diagnostic de performance énergétique logement (6.1)

N° : DIA-DIA03-1808-038  
 Réf. Ademe : 1831V1010208J  
 Réf. du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A

Date de visite : 13/08/2018  
 Date d'établissement : 13/08/2018  
 Diagnostiqueur : PERAUX Anthony LE DIAG - 10  
 impasse Simone Dutemps - 31000 TOULOUSE

Valable jusqu'au : 12/08/2028

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT 17 Rue BORREL 81100 CASTRES. Le N° du certificat est C2761 délivré le 19/01/2018 et expirant le 18/02/2023.

Type de bâtiment : Appartement  
 Année de construction : après 2006  
 Surface habitable : 43 m<sup>2</sup>  
 Adresse : 3 Rue Charlotte Delbo 5ème et dernier étage - Bat J 31200 TOULOUSE

## 1. Propriétaire

Nom : GAYS  
 Adresse : 3 Rue Charlotte Delbo 31200 TOULOUSE

## 2. Propriét. des installat° communes

Nom :  
 Adresse :

## 3. Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations énergies finales en	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>ep</sub>	détail par usage en kWh <sub>ep</sub>	
Chauffage	- Electrique : 1656 kWh <sub>ep</sub> - Gaz naturel : 630 kWh <sub>ep</sub>	4903 kWh <sub>ep</sub>	307 € TTC
Eau chaude sanitaire	-	-	-
Refroidissement	- Electrique : 152 kWh <sub>ep</sub>	392 kWh <sub>ep</sub>	22 € TTC
Abonnements	-	-	161 € TTC
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR USAGES RECENSES	- Electrique : 1808 kWh <sub>ep</sub> - Gaz naturel : 630 kWh <sub>ep</sub>	5295 kWh <sub>ep</sub>	490 € TTC

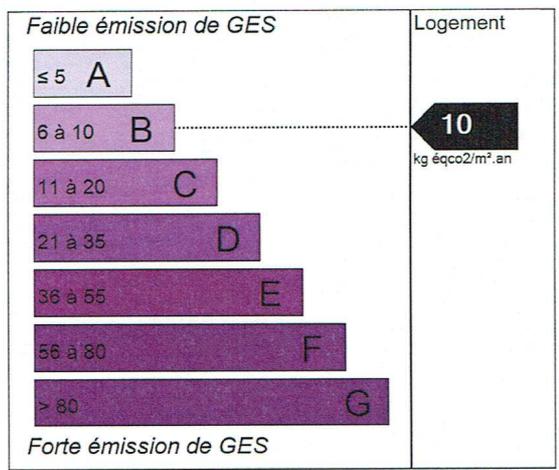
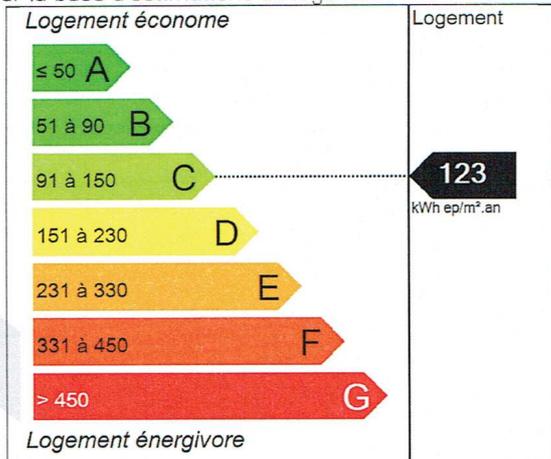
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 123 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an

Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 10 kgCO<sub>2</sub>e/m<sup>2</sup>.an

Sur la base d'estimations au logement



**Diagnostic de performance énergétique – logement**  
**Descriptif du logement et de ses équipements**

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> - Mur 1, Mur 2 : matériau inconnu, isolation par l'intérieur (ITI), année d'isolation : après 2006	<b>Chauffage :</b> Installation 1 : installation de chauffage - Chauffage 1, PAC air/air, énergie électrique, chauffage individuel Installation 2 : installation de chauffage - Chauffage 1, panneaux rayonnants NFC, énergie électrique, chauffage individuel Installation 3 : installation de chauffage - Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; année de fabrication : à partir de 2006	<b>ECS :</b> - sans objet
<b>Toiture :</b> - Plafond 1, matériau inconnu, toit terrasse, isolation inconnue (présence impossible à déterminer)	<b>Emetteurs :</b> - pac air/air - panneaux rayonnants nfc - emetteur 1 : radiateurs avec robinets thermostatiques, année de fabrication : après 2000	<b>Ventilation :</b> - VMC Hygro B (Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygroréglables)
<b>Menuiseries :</b> - Porte-fenêtre battante sans soubassement 1, Porte-fenêtre battante sans soubassement 2, Fenêtre 3 : pvc, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 20 mm - Porte 1 : simple en bois, opaque pleine isolée	<b>Refroidissement :</b> - Refroidissement 1, énergie électrique	
<b>Plancher bas :</b> - pas de paroi déperditive	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> - sans objet	
<b>Energies renouvelables</b>	<b>Quantité d'énergie renouvelable</b>	<b>0 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :</b> - aucun		

**4. Pourquoi un diagnostic**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**5. Consommation conventionnelle**

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.  
 Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

**6. Conditions standard**

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

## 7. Constitution des étiquettes

---

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

## 8. Énergie finale et énergie primaire

---

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

## 9. Usages recensés

---

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

## 10. Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

---

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## 11. Énergies renouvelables

---

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## 12. Conseils pour un bon usage

---

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

## 13. Chauffage

---

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

## 14. Eau chaude sanitaire

---

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

## 15. Aération

---

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

## 16. Confort d'été

---

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

## 17. Autres usages

---

**Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

**Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

**Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure [A+, A++,...].

## 18.Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'intérieur	113,8	€€€	*	🌱	30%
<i>Commentaires : Pour bénéficier du crédit d'impôts, la résistance thermique (performance) de l'isolation doit être supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.</i>					
Entretien d'Ecs solaire	0				

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

### Légende

Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	🌱🌱🌱🌱 : moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	🌱🌱 : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	🌱 : plus de 15 ans

### Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## ➤ Diagnostic de performance énergétique Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	31 - Haute Garonne
	Altitude	189 m
	Zone thermique	Zone hiver : 2, zone été : 3
	Type de bâtiment	Appartement
	Année de construction	2006
	Surface habitable	43 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	1
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
	Inertie du lot	Moyenne
Enveloppe	Caractéristiques des murs	- Mur 1 : 42,5 m <sup>2</sup> (surface hors ouverture : 35,6 m <sup>2</sup> ) en matériau inconnu, donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation par l'intérieur (ITI) (après 2006) ; U = 0,36 W/m <sup>2</sup> .K - Mur 2 : 12,5 m <sup>2</sup> (surface hors ouverture : 10,6 m <sup>2</sup> ) en matériau inconnu, donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation par l'intérieur (ITI) (après 2006) ; U = 0,36 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des planchers	- pas de paroi déperditive
	Caractéristiques des plafonds	- Plafond 1 : plafond sous toit terrasse, en matériau inconnu (37,1 m <sup>2</sup> ), donnant sur l'extérieur (b = 1), isolation inconnue ; U = 0,27 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des baies	- Porte-fenêtre battante sans soubassement 1 : porte-fenêtre battante sans soubassement ; en pvc (3,4 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 20 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale [x ≥ 75°]); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e ≤ 12 mm); présence de joints ; Uw = 2,6 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,2 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,2 W/m <sup>2</sup> .K - Porte-fenêtre battante sans soubassement 2 : porte-fenêtre battante sans soubassement ; en pvc (1,8 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 20 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale [x ≥ 75°]); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e ≤ 12 mm); présence de joints ; Uw = 2,6 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,2 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,2 W/m <sup>2</sup> .K - Fenêtre 3 : fenêtre battante ; en pvc (1,7 m <sup>2</sup> ) avec double vitrage (remplissage air sec - 20 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-ouest (verticale [x ≥ 75°]); dormant de 10 cm au nu intérieur avec volets roulants alu; présence de joints ; Uw = 2,6 W/m <sup>2</sup> .K, Ujn = 2,3 W/m <sup>2</sup> .K, Ubaie = 2,3 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des portes	- Porte 1 : porte simple en bois opaque pleine isolée (1,9 m <sup>2</sup> ), donnant sur l'extérieur (b = 1); dormant de 10 cm au nu intérieur; présence de joints ; U = 2 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des ponts thermiques	- Plancher inter. bas / Mur 1 : 17 m ; Coefficient : 0,92 W/m.K - Refend mitoyen / Mur 1 : 2,5 m ; Coefficient : 0,82 W/m.K - Plancher inter. haut / Mur 1 : 17 m ; Coefficient : 0,92 W/m.K - Plancher inter. bas / Mur 2 : 5 m ; Coefficient : 0,92 W/m.K - Refend mitoyen / Mur 2 : 2,5 m ; Coefficient : 0,82 W/m.K - Plancher inter. haut / Mur 2 : 5 m ; Coefficient : 0,92 W/m.K - Porte-fenêtre battante sans soubassement 1 / Mur 1 : 7,4 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte-fenêtre battante sans soubassement 2 / Mur 1 : 5,8 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Fenêtre 3 / Mur 1 : 5,6 m ; Coefficient : 0 W/m.K - Porte 1 / Mur 2 : 5,2 m ; Coefficient : 0 W/m.K
	Caractéristiques des locaux non chauffés	- Combles 1 : b = 0,7 ; de type combles faiblement ventilés ; Paroi 1, 43 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ;

Systèmes		Paroi 1, 43 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée - Circulations communes 2 : b = 0,75 ; de type circulations communes avec ouverture sur l'extérieur ; Paroi 1, 16 m <sup>2</sup> donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 7 m <sup>2</sup> donnant sur un local chauffé, non isolée
	Caractéristiques de la ventilation	- VMC Hygro B (Ventilation mécanique à extraction et entrées d'air hygro-réglables) - Absence de cheminée
	Caractéristiques du chauffage	Installation 1 : installation de chauffage (23 m <sup>2</sup> ) : - Chauffage 1 : PAC air/air (énergie : électrique), avec équipement d'intermittence central avec minimum de température, absence de régulation par pièce, réseau de distribution non isolé Installation 2 : installation de chauffage (14 m <sup>2</sup> ) : - Chauffage 1 : panneaux rayonnants NFC (énergie : électrique), avec équipement d'intermittence par pièce avec minimum de température Installation 3 : installation de chauffage (6 m <sup>2</sup> ) : - Chauffage 1 : chaudière (énergie : gaz), combustion : standard, murale, fabriquée à partir de 2006, pas de régulation sur générateur, absence de veilleuse, avec équipement d'intermittence par pièce avec minimum de température, régulation par pièce, réseau de distribution non isolé ; émetteurs : radiateurs avec robinets thermostatiques fabriqués après 2000 (émetteurs haute température)
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS 43 m <sup>2</sup>
	Caractéristiques de la climatisation	-- Refroidissement 1 : énergie électrique (surface climatisée : 20m <sup>2</sup> )
Caractéristiques de l'ENR	- sans objet	

## Explications personnalisées

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Les rendements utilisés pour l'estimation sont fixés par arrêté et peuvent différer des rendements réels des installations.

La méthode conventionnelle est prévue pour une utilisation standardisée du bien (nombre d'occupants, température de chauffe pendant le jour et la nuit, période d'occupation du bien...).

Lorsque les éléments des parois ne sont pas connus, des valeurs par défaut sont prises pour les caractériser : ces valeurs ne reflètent pas forcément les caractéristiques réelles des parois.

Les coûts des énergies sont indexés au 1er décembre 2015 et sont différents des coûts pratiqués par les distributeurs d'énergie.

Pour prendre en compte les différents traitements de l'électricité, un facteur de 2.58 est utilisé pour faire la conversion des consommations des systèmes électriques en énergie primaire.

## Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Déperditions thermiques

Déperditions totales : 87,42 W/K (100%)

